Communiqué de la Commission Exécutive de la CGT-INRA

fait le 15 mars 2004 - notre site web : http:/www.inra.fr/intranet-cgt/

La CGT-INRA se félicite de la très grande mobilisation des personnels INRA de toutes catégories, constatée le 9 mars puis le 12 mars, et manifeste sa solidarité auprès des directeurs d'unités ayant envoyé leur démission à la Direction Générale (à l'INRA, 1ère estimation : plus de 120 DU démissionnaires aujourd'hui).

La CGT-INRA partage avec « Sauvons La Recherche » le préalable du RETABLISSEMENT DES 550 POSTES TITULAIRES (chercheurs et ITA - dont 111 à l'INRA) supprimés avant d'entamer des discussions avec la Direction Générale ou le ministère sur l'avenir de la recherche.

Les 550 postes de titulaires supprimés résultent de la volonté du gouvernement de mettre un terme au statut de titulaires des personnels dans la recherche publique. 550, ce chiffre correspond au 1/3 des postes libérés par départ en retraite, et même pour l'INRA à la moitié des départs 2004. **Le fait de vouloir mettre à la place des CDD est une question essentielle pour le gouvernement**. Il entend modifier complètement la structure de l'emploi dans la fonction publique en remplaçant massivement les titulaires par les précaires. C'est aussi un moyen pour lui de créer des « postes » le temps des projets, postes incertains dans les statuts, incertains dans la durée, le pire donc ! Par la même occasion, **il pousse vers la précarité pendant des années des centaines de jeunes** sous prétexte de rendre attractif et mobile l'emploi dans la recherche. Tous nous avons répondu sur ces points : ce sont des postes de titulaires, 111 pour l'INRA, qu'il nous faut !

La CGT-INRA constate que la démission des Directeurs d'Unité (DU) entraîne des problèmes administratifs. La CGT-INRA considère par exemple que le calendrier des avancements (CAPL, CCDR, CAPN) devient caduc. Ainsi certains DU auront pu faire l'appréciation de leurs agents et d'autres non ; ceci étant aggravé par la mise en place de la nouvelle procédure.

La CGT-INRA DEMANDE donc à la Direction Générale le REPORT DES CAP tant que les conditions satisfaisantes ne sont pas envisageables et appelle les personnels à se déterminer en assemblées générales dans les centres pour soutenir cette demande afin que tous les agents soient pareillement traités.

Le CCHS peut-il aussi siéger dans de telles conditions le 25 mars ? La CGT-INRA ne comprendrait pas que les réunions de structures où sont censés siéger des DU démissionnaires se tiennent normalement alors que l'exigence du rétablissement des 111 postes supprimés est partagée par tous. **Les réunions du CA (26/3), CTP (30/03), CAP Chercheurs (8/04), CSN (23/4) qui ont dans leur ordre du jour des questions liées à l'avenir de la recherche peuvent-elles se tenir comme si de rien n'était ?…**

La CGT-INRA INVITE LES PERSONNELS à débattre en assemblées générales des moyens d'intervenir en direction de ces instances et leur soumet la proposition de **bloquer la machine administrative INRA tant que satisfaction ne nous a pas été donnée sur le rétablissement des 550 postes titulaires supprimés**. Elle s'adresse aux autres syndicats et à « Sauvons La Recherche » en ce sens.

Pour le 19 mars, une nouvelle mise en demeure du gouvernement a été lancée. Nous appelons les personnels de toutes les catégories à manifester à nouveau massivement en Province et à Paris.